



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SAINT-CAMILLE

AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2025-01
CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT NUMÉRO 2002-11

À toutes les personnes intéressées, prenez avis que le 13 janvier 2025, au Centre le Camillois de Saint-Camille, situé au 157, rue Miquelon, à Saint-Camille, à compter de 19 h, se tiendra une séance du conseil municipal de la municipalité de Saint-Camille, au cours de laquelle toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure suivante:

Dérogation DM-2025-01

Nom du propriétaire : Marie-Hélène Pelletier et François Quirion
Demandeur : Marie-Hélène Pelletier et François Quirion
Numéro de lot : 6 078 378
Adresse du site concerné : 45, chemin Durand
Zone no. : Rua13

Nature de la demande :

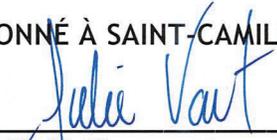
Cette demande vise à permettre la construction d'une résidence unifamiliale isolée sur un lot dont la superficie ne respecte pas le minimum requis par le Règlement de lotissement 2002-05.

La dérogation mineure vise donc à régulariser la superficie du lot 6 078 378 se trouvant en zone Rua13. Le règlement de lotissement #2002-05 exige une superficie minimale de 4 acres dans cette zone, alors que le lot 6 078 378 a une superficie de 3,59 acres. Le lot déroge donc au règlement de lotissement et ne semble pas jouir d'un droit acquis au lotissement.

Raisons invoquées :

La superficie du lot déroge de seulement 0,41 acres de la superficie minimale exigée et il s'agit du seul terrain dans le secteur habité du Rang 13 ne respectant pas la norme des 4 acres. Par ailleurs, le lot en question rencontre le minimum requis au Schéma d'aménagement de la MRC des Sources.

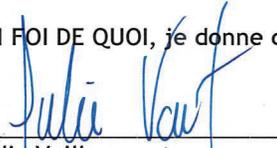
DONNÉ À SAINT-CAMILLE, CE 16^{er} JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE 2024.


Julie Vaillancourt
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, domiciliée à Wotton, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil entre 8 heures et 17 heures, le 16^e jour du mois de DÉCEMBRE 2024.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 16^e jour du mois de décembre 2024.


Julie Vaillancourt
Directrice générale et greffière-trésorière